

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

EN UN SEUL LOT et au plus offrant et dernier enchérisseur d'une

MAISON D'HABITATION

SISE À PRIAY (AIN - 01160)

AVEC TERRAIN ATTENANT

**341, rue des Champagnes et lieudit « les petites champagnes »
cadastrée section E, n° 1755 (12 ca) et n° 1859 (04 a 43 ca),**

MISE À PRIX : 54 000 €uros (cinquante-quatre mille euros)

(Outre charges, clauses et conditions énoncées au cahier des conditions de vente)

ADJUDICATION le MARDI 18 FEVRIER 2020 à 14 heures
AU TRIBUNAL JUDICIAIRE de BOURG EN BRESSE (01), Palais de Justice, 32, avenue Alsace
Lorraine - 01000 BOURG EN BRESSE - Salles des criées

Cette vente est poursuivie à la requête du CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT (CIFD), inscrit au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le n° B 379 502 644, dont le siège social est 26/28, rue de Madrid 75008 PARIS, venant aux droits du CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE RHONE ALPES AUVERGNE (CIFRAA), dont le siège social était 93/95, rue Vendôme 69006 LYON, en suite de la fusion-absorption effective au 1^{er} juin 2015, ayant pour avocat la SCP REFFAY & ASSOCIES, société d'avocats inscrite aux Barreaux de l'Ain et de Lyon.

DÉSIGNATION DES BIENS A VENDRE

Sur la commune de PRIAY (Ain), 341, rue des Champagnes, une maison à usage d'habitation élevée sur un étage avec terrain attenant, le tout cadastré :

- section E, n° 1755, lieudit « Les Petites Champagnes » d'une contenance de 12 ca,
- section E, n° 1859, lieudit « Les Petites Champagnes » d'une contenance de 04 a 43 ca.

La maison d'une superficie de 86,82 m² comprend :

- au rez-de-chaussée : une cuisine ouverte sur

séjour, des toilettes, une buanderie, un garage,
- au premier étage : un couloir de dégagement,
une salle de bains, trois chambres.

Le bien est occupé par les propriétaires saisis.

Une visite des lieux sera effectuée le **MARDI 4 FEVRIER 2020 de 14 H 30 à 15 H 30** par un huissier membre de la SELARL AHRES, huissiers de justice associés, 16, rue de la grenouillère à 01000 BOURG EN BRESSE.

Une consignation pour enchérir est obligatoire par chèque de banque à l'ordre du Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de l'Ain, séquestre, de 10 % du montant de la mise à prix.

On ne peut enchérir que par le ministère d'un avocat inscrit au Barreau de l'Ain.

Il peut être pris connaissance du cahier des conditions de vente au greffe du Juge de l'Exécution près le Tribunal de Grande Instance de BOURG EN BRESSE, où il est déposé (RG N° : 15/00132) et sur le site internet de la SCP REFFAY & ASSOCIES : www.reffay-avocats.com, rubrique vente aux enchères